

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-097

Séance du 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 20/11/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 20/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. GAY Richard

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à Gilles GROSSAT

Mme Corinne MARTIN GAJAC a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Bulletin municipal : Tarif des encarts publicitaires

Madame Corinne MARTIN GAJAC, adjointe à la communication, rappelle que le bulletin annuel est en partie financée par des encarts publicitaires.

Madame Martin Gajac propose de retenir les tarifs suivants :

- Simple : 85 € TTC.
- Double : 140 € TTC

Il convient de préciser que cette délibération sera reconduite pour les années futures (pour éviter de re délibérer chaque année sur le même montant) mais qu'une nouvelle délibération ultérieure pourra définir de nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les tarifs pour les insertions des encarts publicitaires dans le bulletin municipal annuel :
Encart simple : 85 € TTC
Encart double : 140 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les montants des encarts publicitaires tels que désignés ci-dessus.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



la secrétaire de séance
Corinne MARTIN GAJAC

